

A	A1 – Diminuer la sensibilité des milieux vis-à-vis de la fréquentation humaine	Priorité		
	A1.2 Gérer le cheminement du public, mettre en défens les secteurs sensibles et réhabiliter les secteurs dégradés	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble des pointes rocheuses du site Plages des Saussaye et du Port Anse du Guesclin Dunes des Chevrets Ile Besnard La Sablière</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl) Conseil général d’Ille-et-Vilaine Privé Domaine Public Maritime (DPM)</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</p> <p>Constat(s) et problématique La zone Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé » fait partie d’un territoire très attractif présentant un patrimoine naturel et bâti riche, un réseau de sentiers dont le GR34® qui parcourt le littoral, des sites de baignade et de nombreuses activités nautiques proposées le long de la côte. La fréquentation sur le domaine terrestre, mais aussi sur le domaine maritime, est donc très importante notamment en période estivale. Cette fréquentation entraîne, dans certains secteurs (pointes rocheuses et zones dunaires), des dégradations d’habitats naturels d’intérêt communautaire, principalement par piétinement, et leur morcellement (multiplication et élargissement des cheminements). Il est à noter que sur le secteur de la pointe du Grouin, géré par le Conseil général d’Ille-et-Vilaine, une augmentation de près de 30 % des surfaces de végétation de falaise a été observée suite à l’aménagement d’un cheminement confortable jusqu’à l’extrémité de la pointe et à la mise en défens des secteurs les plus fragiles.</p>

Actions
<p>Cette mesure vise donc à limiter le nombre de sentiers et à canaliser préférentiellement le public sur certains accès, à l'aide d'aménagements et d'une signalétique adaptée, afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire. Par ailleurs, cette mesure peut également permettre de limiter le dérangement de l'avifaune reproductrice potentielle. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A1.2.a : Définir, en concertation avec les acteurs concernés, les cheminements à conserver et ceux à supprimer en tenant compte notamment de la sensibilité des habitats naturels. - A1.2.b : Canaliser le public et mettre en défens les secteurs les plus sensibles par la pose de protections linéaires (plots bas ou hauts, mono, bi ou tri-fils, ganivelles ou géotextile). Il est à noter que certaines protections peuvent être saisonnières en fonction de la sensibilité des milieux et de la fréquentation. - A1.2.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information à l'attention des usagers du site pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations pour ne pas détruire une espèce sensible par exemple).

Axes stratégiques et actions parallèles développés sur les ENS du département
<p>- Axe stratégique 4 : Maintenir une offre de randonnée de qualité en Ille-et-Vilaine Action n°3 : Engager une concertation avec l’Etat et les collectivités littorales pour renforcer la restauration et la pérennité de la servitude littorale</p>

- **Axe stratégique 5** : Prévoir et anticiper les grands aménagements sur les espaces naturels sensibles et les voies vertes
Action n°6 : Développer une démarche de restauration et de valorisation de la pointe du Grouin
- **Axe stratégique 8** : Concilier usages, fréquentation et préservation des espaces naturels sensibles
Action n°1 : Mesurer la fréquentation des espaces naturels sensibles et développer une stratégie globale de fréquentation

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A1.2.a : Définir les cheminements à conserver/supprimer	Suivant les secteurs : CG35, Cdl ou opérateur N2000	Collectivités, Cdl, CG 35, représentants d'usagers, CDT, propriétaires des campings et propriétaires privés (éventuellement), DDTM, Bretagne Vivante, LPO	Inclus dans l'animation N2000	
A1.2.b : Canaliser le public et mettre en défens les secteurs les plus sensibles	Suivant les secteurs : communes, CG35 ou Cdl		Sur devis	Contrat N2000 (A32324P et A32325P)
A1.2.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information	Suivant les secteurs : CG35, Cdl ou opérateur N2000		Sur devis	Contrat N2000 (A32326P) si action accompagnée d'autres actions réalisées dans le cadre d'un contrat N2000 et message de limitation d'impact

Echéancier : 2012-2014

Mesures liées :

- A1.1 – Suivre l'évolution de la fréquentation humaine sur le site
- A1.3 – Définir un fonctionnement du site qui permette de réduire les pressions sur les milieux et améliorer qualitativement les circulations et les stationnements
- A3.2 – Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire
- C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants
- D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi
- D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un plan de canalisation du public
- Linéaires et surfaces d'habitats d'intérêt communautaire mis en défens
- Pose de signalétique

Indicateurs de résultat

- Diminution des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en mauvais (ou moyen) état de conservation en raison du piétinement
- Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (reconquête de la végétation)
- Effacement des cheminements mis en défens

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

Rapport des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en mauvais (ou moyen) état de conservation en raison de la sur-fréquentation en 2008 et lors de la prochaine cartographie des habitats. Ce même rapport pourra être mesuré sur un ou quelques « secteurs tests » (surface à définir) avant la réalisation de la cartographie complète du site (selon un protocole défini en collaboration avec le CBNB).